



# FAIRE LE CHOIX DE L'INTERNAT POUR LA REUSSITE SCOLAIRE DE TOUS LES ELEVES

## La vie en internat

Des règles de vie et d'encadrement, qui assurent un **cadre rassurant** et une **sécurité** de jour comme de nuit aux élèves internes

Un projet **pédagogique et éducatif** adapté aux élèves accueillis,

- qui repose sur la complémentarité entre encadrement pédagogique (ex : études encadrées) et animations (culturelles, sportives, citoyennes,...)
- qui **associe et implique les parents** dans le suivi de la scolarité de leur enfant
- qui **s'ouvre à des partenaires extérieurs** : associations, clubs sportifs, établissements culturels,...

Un **accès à des équipements et ressources** (centres de documentation, équipements sportifs, nouvelles technologies,...)

L'Académie de Lille compte **74 internats publics**, répartis sur l'ensemble du territoire Nord – Pas-de-Calais.

Le tarif de l'internat est fixé par chaque établissement et voté en conseil d'administration.

Parce que le **coût de l'internat ne doit pas être un frein au projet scolaire** en internat, de nombreuses aides existent et peuvent se cumuler :

### Les aides d'Etat *Sous condition de ressources.*

- **Une prime à l'internat** est attribuée systématiquement aux élèves internes boursiers : elle s'élève en 2014-2015 à 256.47€/an.
- **L'aide académique à l'internat** contribue à la prise en charge des frais d'hébergement.
- **Le fonds social lycéen/collégien** peut permettre de couvrir tout ou partiellement certaines dépenses de scolarité et de vie scolaire.
- **L'exonération d'une partie des frais de pension** peut être accordée aux familles dont l'enfant est accueilli au sein d'un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ou d'un établissement régional du premier degré (ERPD).

### Les collectivités territoriales

L'aide octroyée par les collectivités peut prendre la forme d'une **aide à la restauration** (communes, départements) ou d'une **bourse** (communes, départements, région). Elle peut être déterminée sous condition de ressources.

**Les établissements scolaires disposant d'un internat peuvent vous apporter toutes les précisions nécessaires en amont de l'inscription en internat.**